



Rapport d'activité

2021



A. L'association CPTS Mulhouse Agglomération



I. Les membres

La CPTS Mulhouse Agglomération comptait 129 membres lors de la signature du contrat ACI (Accord Cadre Interprofessionnel) avec la CPAM et l'ARS le 14 décembre 2021.

Le montant de la cotisation des membres actifs a été fixé à 10 euros par le Conseil d'Administration pour l'année 2021. Le montant de la cotisation est identique pour tous les membres actifs, quel que soit leur statut. Les membres partenaires et invités sont dispensés de cotisation.

Un statut de sympathisant a été créé mi-2021 pour permettre aux professionnels de santé non libéraux (retraités, salariés, ...) ou exerçant en dehors de l'agglomération mulhousienne d'adhérer et de montrer ainsi leur intérêt pour les activités de la CPTS. La cotisation des membres sympathisants est de montant libre (possibilité d'inscription gratuite).

Plusieurs appels à adhérer à la CPTS ont été réalisés début 2021 et lors de chaque lettre mensuelle.

Les réunions du bureau du 28 juin 2021 et du Conseil d'administration du 16 septembre 2021 ont permis de donner un avis sur les demandes d'adhésions des collèges 5 à 10 comme le prévoit les statuts de l'association.

Au 31 décembre 2021, 228 membres et 43 sympathisants adhéraient à la CPTS, répartis de la façon suivante :

TABLEAU N°1 : MEMBRES REPARTIS PAR COLLEGE	NOMBRE
Collège 01 – MEMBRE - Médecins généralistes ou spécialistes libéraux	70
Collège 02 – MEMBRE - Infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, et sage-femmes libéraux	91
Collège 03 – MEMBRE - Autres professionnels de santé regroupés au sein d'URPS et les professionnels réglementés exerçant en libéral dans le domaine de la santé ¹	23
Collège 04 - MEMBRE PARTENAIRE - Etablissements sanitaires de Médecine-Chirurgie-Obstétrique publics et privés	5
Collège 05 - MEMBRE PARTENAIRE - Autres structures sanitaires publiques et privées, structures d'hospitalisation à domicile, services de soins infirmiers à domicile, équipes de soins primaires et associations de permanence de soins	8
Collège 06 - MEMBRE PARTENAIRE - Structures sociales et médico-sociales, réseaux et dispositifs de coordination	18
Collège 07 - MEMBRE INVITE - Représentants d'usagers	4
Collège 08 - MEMBRE INVITE - Collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales	1
Collège 09 - MEMBRE INVITE - Organisations professionnelles ²	5
Collège 10 - MEMBRE INVITE - Agence régionale de Santé Grand Est, organismes d'Assurance Maladie, organismes de la mutualité	3
TOTAL	228

¹ *Biologistes, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, psychologues, ostéopathes, diététiciens, psychomotriciens, ergothérapeutes, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes et orthésistes, et autres, installés sur le territoire de l'agglomération de Mulhouse*

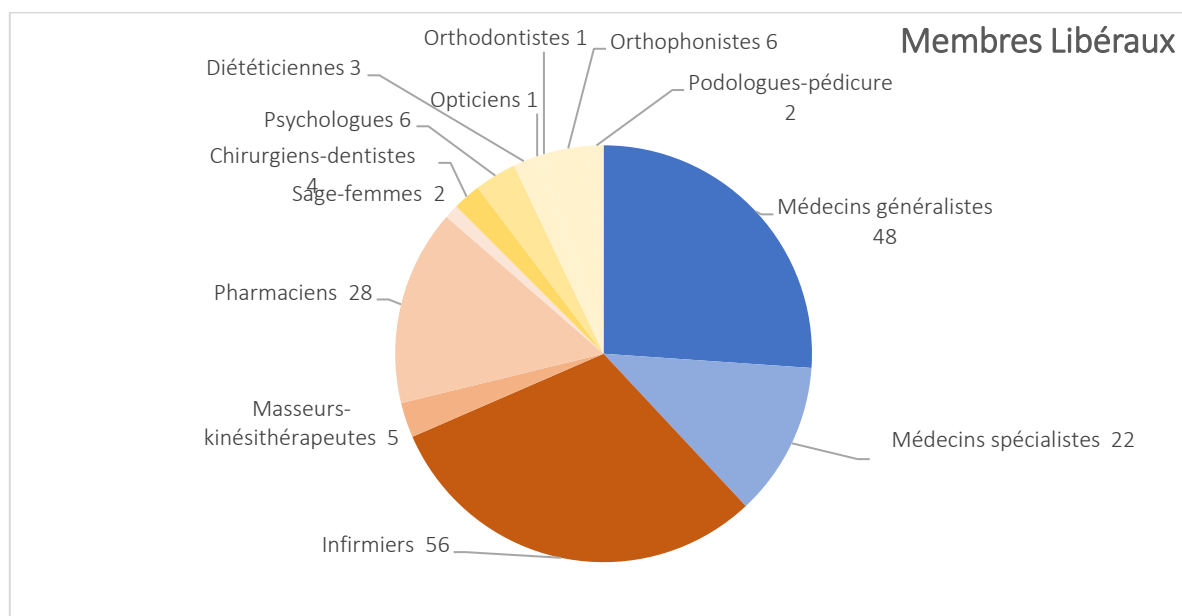
² *Ordres professionnels et les Unions régionales des professionnels de santé*

TABLEAU N°2 : SYMPATHISANTS	NOMBRE
Médecins généralistes ou spécialistes (10 hors territoire CPTS, 11 retraités, 1 salarié)	22
Infirmiers (9 hors territoire CPTS, 4 retraités, 3 salariés)	16
Autres professionnels de santé regroupés au sein d'URPS (chirurgien-dentiste retraité)	1
Etudiants (médecine, pharmacie, ...)	4
TOTAL	43

Détails pour les collèges 1, 2 et 3

TABLEAU N°3 : MEMBRES REPARTIS PAR COLLEGE	Nombre au 31/12/2021	Nombre au 14/12/2020	PS exerçant sur CPTS au 14/12/20	PS exerçant sur CPTS au 31/12/21
Collège 01 – MEMBRE –	70	38	729	562
Médecins généralistes	48	29	237	224
Médecins spécialistes	22	9	492	338
Collège 02 – MEMBRE –	91	52	646	657
Infirmiers	56	27	293	306
Masseurs-kinésithérapeutes	5	6	259	252
Pharmaciens	28	19	73	75
Sage-femmes	2	0	21	24
Collège 03 – MEMBRE –	23	7		
Chirurgiens-dentistes	4	0	141	147
Psychologues	6	2	NC	NC
Diététiciennes	3	2	NC	NC
Opticiens	1	1	NC	NC
Orthodontistes	1	1	NC	NC
Orthophonistes	6	1	52	58
Podologues-pédicure	2	0	42	41

NC : non connu



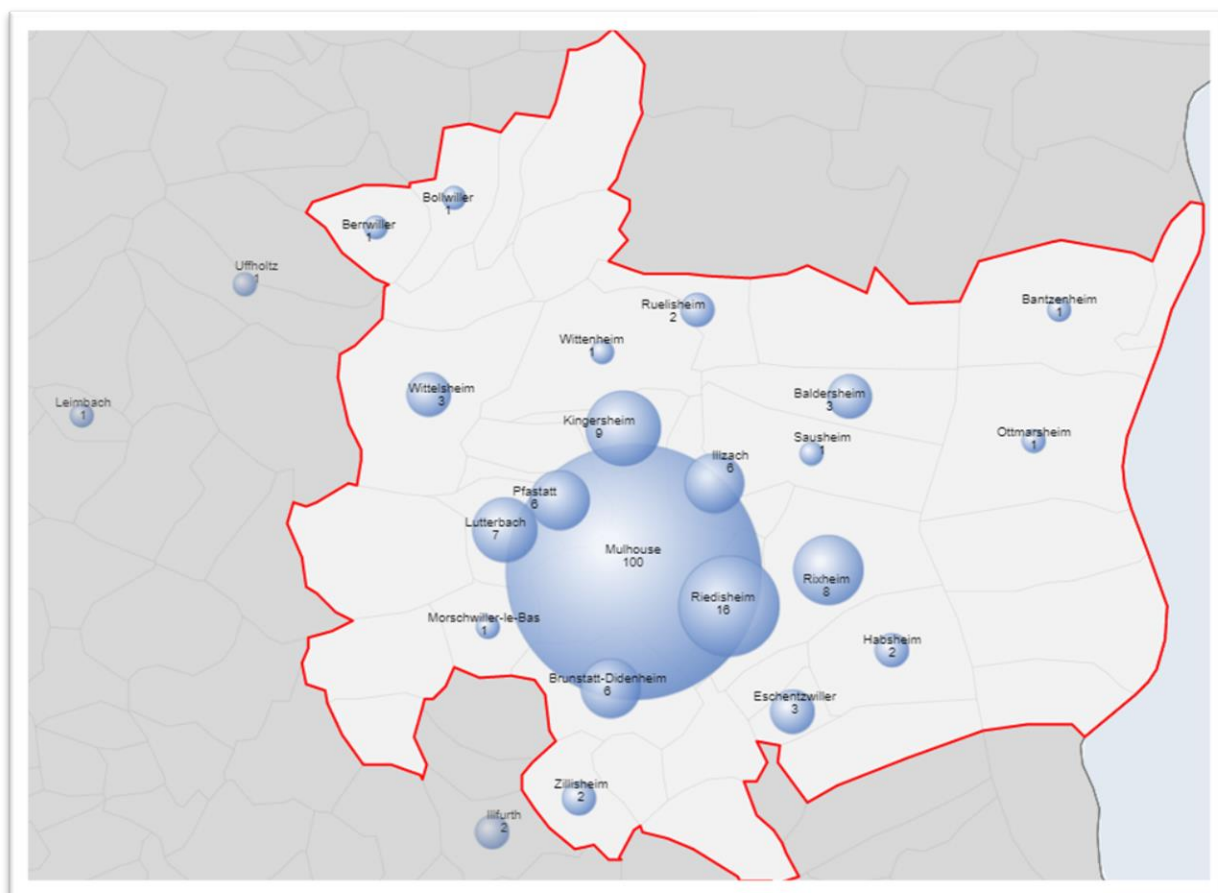
Origine géographique des membres libéraux de la CPTS Mulhouse Agglomération

TABLEAU N°4 : ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES COLLEGE 1 A 3	NOMBRE DE MEMBRES COLLEGE 4 A 10
BALDERSHEIM	3	
BANTZENHEIM	1	
BERRWILLER	1	
BOLLWILLER	1	
BRUNSTATT	1	
BRUNSTATT-DIDENHEIM	5	
ESCHENTZWILLER	3	
HABSHEIM	2	
ILLFURTH	2	
ILLZACH	5	
ILLZACH MODENHEIM	1	
KINGERSHEIM	9	
LEIMBACH	1	
LUTTERBACH	7	3
MORSCHWILLER-LE-BAS	1	1
MULHOUSE	100	25
OTTMARSHEIM	1	
PFASTATT	6	
RICHWILLER		1
RIEDISHEIM	16	
RIXHEIM	8	1
RUELSHEIM	2	
SAUSHEIM	1	
UFFHOLTZ	1	
WITTELSHEIM	3	
WITTENHEIM	1	
ZILLISHEIM	2	
Autres communes Hors M2A		12
TOTAL	184	44

II.L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association.

Une réunion de l'Assemblée Générale de la CPTS Mulhouse Agglomération a eu lieu :

Le 28 janvier 2021 de 20h00 à 22h00 en visioconférence

Ordre du jour :

- *Rapport moral président*
- *Approbation CR AG constitutive du 08 octobre 2020*
- *Premier bilan*
- *Budget ACI*
- *Information concernant l'organisation de la CPTS*
- *Commissaires aux comptes*
- *Règlement intérieur*
- *Commissions et groupes de travail*

Le compte-rendu de cette réunion sera disponible pour les membres sur le site internet de la CPTS dès sa validation.

III. Le Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration (CA) composé de 21 membres, répartis de la façon suivante, entre les collèges des membres actifs et des membres partenaires :

Pour les membres actifs :

- Collège n°1 : 6 administrateurs
- Collège n°2 : 5 administrateurs
- Collège n°3 : 3 administrateurs

Pour les membres partenaires :

- Collège n°4 : 3 administrateurs
- Collège n°5 : 2 administrateurs
- Collège n°6 : 2 administrateurs

Les administrateurs sont élus à la majorité relative par les membres de leur collège – présents ou représentés – au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration a la possibilité de coopter un administrateur, membre issu de chacun des collèges 7,8 et 9.

Les administrateurs suivants ont été élus (ou cooptés) pour trois ans lors de l'Assemblée Générale du 8 octobre 2020 :

NOM	FONCTION	COLLEGE
COSTACHE Lonut	Ophthalmologue	1
HAUPTMANN Pierre	Médecin radiologue	1
IDER Bakir	Médecin généraliste	1
METZ Eric	Médecin généraliste	1
RESSEL Thierry	Médecin psychiatre	1
TRYNISZEWSKI Frédéric	Médecin généraliste	1
BRAYE Ludovic	Masseur-kinésithérapeute	2
FRARE Hervé	Infirmier	2
GIRARD Frédéric	Infirmier	2
MULOT Vincent	Infirmier	2
SIZAROLS Julie	Pharmacienne	2
LAISNEY Sybille	Psychologue	3
TEMIZOZ Emin	Opticien	3
WINTERHOLER Sophie	Diététicienne	3
COURTOT François	Directeur CHR	4
KRENCKER Corinne	Directrice GHRMSA	4
MACIAS Sébastien	Directeur Diaconat	4
DUREAU Gaëtan	Directeur HADSA	5
SCHMIDT Jean-Marie	Président Mutualité	5
SEGLER Jean	Président ALISTER	6
ARNAUD Thierry	Représentant SOS Médecins	6
METZGER Henri	Médecin, conseiller municipal délégué à la santé	Coopté

Le commissaire aux comptes est systématiquement invité aux réunions du Conseil d'Administration.

Trois réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu en 2021 :

Le 11 janvier 2021 de 13h00 à 14h20

Ordre du jour :

- *Budget prévisionnel de la CPTS pour 2021*
- *Projets d'embauches*
- *Avis du CA sur le Règlement Intérieur*
- *Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 28 janvier 2021*

Le 12 juillet 2021 de 20h00 à 20h45

Ordre du jour : Dispositif « Aller Vers » pour la vaccination

Le 16 septembre 2021 de 20h00 à 21h50

Ordre du jour :

- *Validation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil d'administration*
- *Point sur le travail des commissions*
- *Point sur le centre de vaccination de Mulhouse et le centre de vaccination mobile Vacci'Mouv*
- *Dépôt d'un dossier de candidature e-Parcours*
- *Validation des demandes d'adhésion à la CPTS des membres partenaires et avis sur la liste des membres invités*
- *Rencontre avec CPAM le 7 juin pour bilan du contrat ACI et avenant*
- *Point budgétaire au 30 juin 2021 – Fonds FIR*
- *Transfert du siège social de la CPTS*

Les comptes-rendus de ces réunions sont disponibles pour les membres sur le site internet de la CPTS.

IV. Le Bureau

Conformément aux statuts de l'association, le bureau est constitué de 7 membres répartis de la façon suivante :

- Un Président, devant obligatoirement être élu parmi les membres actifs
- Deux Vice-Présidents, dont un obligatoirement élu parmi les membres actifs, et un obligatoirement élu parmi les membres partenaires
- Un Secrétaire et un secrétaire adjoint, dont au moins l'un des deux, élu parmi les membres actifs
- Un Trésorier et un Trésorier adjoint, dont au moins l'un des deux, élu parmi les membres actifs.

Il ne peut y avoir au maximum que deux élus au Bureau issus d'un même collège des membres actifs ; et au maximum une personne élue au Bureau pour chaque collège des membres partenaires.

NOM PRENOM	FONCTION DANS L'ASSOCIATION	FONCTION	COLLEGE
TRYNISZEWSKI Frédéric	Président	Médecin généraliste, Président de SOS Médecin Mulhouse	1
FRARE Hervé	Vice-président	Infirmier libéral	2
KRENCKER Corinne	Vice-présidente	Directrice GHRMSA	4
SIZAROLS Julie	Secrétaire	Pharmacien libéral	2
DUREAU Gaëtan	Secrétaire adjoint	Directeur HAD Sud Alsace	5
RESSEL Thierry	Trésorier	Psychiatre libéral	1
SCHMIDT Jean-Marie	Trésorier adjoint	Président Mutualité Française Alsace	6

Quatre réunions de bureau ont eu lieu en 2021 :

Le 8 mars 2021 de 20h00 à 22h15

Ordre du jour : Revue des commissions et désignation des référents

Le 14 avril 2021 de 20h00 à 22h00

Ordre du jour : Présentation des outils, Tour des commissions, Appel à candidature

Le 28 juin 2021 de 20h00 à 22h20

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de la dernière réunion du bureau
- Point sur le travail des commissions
- Rencontre avec CPAM le 7 juin pour bilan du contrat ACI et avenant
- Information sur le fonctionnement et l'avancement du paiement des ICPA
- Nombre d'adhérents à la CPTS - Avis sur les demandes d'adhésion des structures
- Point sur le centre de vaccination de Mulhouse – Demande FIR
- Dépôt d'un dossier de candidature e-Parcours
- Avis sur le transfert du siège social de la CPTS

Le 13 décembre 2021 de 20h00 à 21h45

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Avancée des travaux des différentes commissions
- Point sur la vaccination - Prolongation du Vacci'Mouv
- Points sur les fonds FIR
- Retour sur la rencontre CPTS ARS CPAM du 6 décembre 2021
- Proposition d'organiser des "séminaires" en janvier
- Recrutement en CDD d'un "visiteur médical" pour présenter les projets de la CPTS
- Date du prochain conseil d'administration

Les comptes-rendus de ces réunions sont disponibles pour les membres sur le site internet de la CPTS.

V. Siège social, locaux, équipe salariée

A sa création, la CPTS Mulhouse Agglomération ne disposant pas de locaux propres, son siège social avait été placé au sein du local professionnel de la secrétaire élue, soit à la pharmacie de Brustlein (10 rue Hederich, 68200 MULHOUSE).

Les bureaux de la CPTS Mulhouse Agglomération ont été installés, depuis le 15 février 2021, dans des locaux loués au sein du Business Campus CCI au 15 rue des Frères Lumière 68200 MULHOUSE. Ils se composent de deux bureaux communicants, d'une surface totale de 75 m² (50 m² + 25 m²). Le Business Campus est aisément accessible, dispose de vastes parkings et de locaux partagés dont une salle de réunion.

Après une période de consolidation du choix d'implantation des locaux, le siège social de la CPTS Mulhouse Agglomération a été transféré, par décision du Conseil d'Administration le 16 septembre 2021, au 15 rue des Frères Lumière 68200 MULHOUSE.

La CPTS Mulhouse Agglomération emploie à l'heure actuelle deux salariées :

- Le Dr Rachel CHAMPENIER, coordinatrice, depuis le 18 janvier 2021, à temps partiel (60% jusqu'au 13 septembre 2021 puis 80% depuis),
- Madame Eva ZATTI, assistante administrative, à temps plein depuis le 22 mars 2021.